



JEUNES, PRATIQUE

CAMPAGNE D'INSCRIPTION POUR LES ACTIVITÉS ADOS ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Publié le 23 août 2025

CAMPAGNE D'INSCRIPTION POUR LES ACTIVITES ADOS ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Pour pouvoir s'inscrire à une activité proposée par la Direction Jeunesse de la ville d'Antibes Juan-les-Pins, les familles doivent compléter obligatoirement un Dossier Unique d'Inscription Ados (DUI Ados) et indiquer les activités que souhaitent fréquenter les adolescents pendant et hors vacances scolaires.

A compter du jeudi 10 juillet 2025 :

- ◆ Le DUI ados est à récupérer au Guichet Unique (Bât Orange Bleu, 11 Bd Chancel, 06600 Antibes) ou à télécharger sur le [portail famille](#)
- ◆ Le DUI ados est à compléter et à signer. Vous pouvez soit le déposer à partir du 10 juillet 2025 en personne au Guichet Unique (Bât Orange Bleu, 11 Bd Chancel, 06600 Antibes) ou vous pouvez également le transmettre scanné par voie électronique [via le formulaire en ligne auquel vous pouvez accéder en cliquant ici](#)

⇒ [**Télécharger le dossier ici**](#)

ATTENTION, tout document illisible transmis par mail ne sera pas pris en charge. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée.

IMPORTANT : vous ne pourrez vous inscrire en ligne pour les activités des vacances qu'à réception par le Guichet Unique d'un DUI Ados complet et transmis dans les délais impartis mentionnés ci-dessous :

- Pour les petites vacances scolaires : Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique 1 mois avant chaque campagne d'inscription en ligne.
- Pour les grandes vacances scolaires 2026 : Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique au plus tard le 15 avril 2026.

Nous vous invitons à compléter dès à présent le DUI ados, même si votre enfant ne fréquente pas une activité en période scolaire, afin de faciliter les démarches pour les campagnes d'inscription aux vacances scolaires. Toutes les pièces demandées dans le DUI ado sont obligatoires.

RETROUVEZ ICI LES ACTIVITÉS À DESTINATION DES JEUNES

Les activités jeunesse hors vacances scolaires sont :

- Mercredis après-midi Passerelle Ados avec repas (Accueil de loisirs pour les CM2 jusqu'à la 5^{ème})
- Mercredis après-midi Passerelle Ados sans repas (Accueil de loisirs pour les CM2 jusqu'à la 5^{ème})
- Club ados (collégiens et jusqu'à 14 ans)
- Mini-séjours (collégiens et jusqu'à 17 ans)
- Stages et ateliers thématiques (collégiens jusqu'à 17 ans)
- Accompagnement scolaire pour les collégiens

L'inscription au dispositif "Mercredis passerelle ados" (avec repas et sans repas) se réalise par trimestre.

Si vous souhaitez changer d'activité en cours d'année ou connaître les modalités de facturation, vous pouvez vous référer au Règlement Intérieur des activités jeunesse

Les activités jeunesse pendant les vacances scolaires sont :

- Accueils de Loisirs Centre ados (collégiens et jusqu'à 17 ans) – Petites et grande vacances
- Accueil de Loisirs CLJ Plage (12 ans jusqu'à 17 ans) – Période estivale
- Mini-séjours (collégiens et jusqu'à 17 ans)
- Stages et ateliers thématiques (collégiens et jusqu'à 17 ans)

Les périodes d'inscriptions pour les vacances scolaires seront communiquées par le Guichet unique.

Les capacités d'accueil étant limitées, s'il ne reste plus de place dans les activités que vous souhaitez, votre adolescent sera positionné sur liste d'attente. Ainsi, en fonction des désistements et des places libérées, les familles sur liste d'attente seront recontactées.

Pour une meilleure communication dans l'année 2025-2026, vous pouvez cocher la case du DUI ADO pour recevoir une alerte SMS pour les activités ados.



**HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,
06600 Antibes